

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Maisons des Jeunes et de la Culture - Conventions d'objectifs et de moyens conclues avec la Ville - Avenants

M. Grandguillaume, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et les trois Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) dijonnaises afin de définir les conditions de soutien de cette dernière à leur fonctionnement.

Ces conventions, conclues pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2010, arrivent à échéance le 31 décembre 2012.

En attendant une nouvelle réorganisation du fonctionnement de l'ensemble des structures de quartiers à l'échelle de la ville, et afin de permettre la continuité de l'activité des MJC, il est proposé d'établir un avenant qui proroge chacune des conventions pour une durée d'un an, sur les bases contractuelles de l'année 2012.

Les conventions de mise à disposition de personnels et de locaux ainsi que l'annexe relative à l'accueil de loisirs de la MJC Dijon-Montchapet-Maladière seront prorogées pour la même période.

Les conditions financières seront reconduites à la hauteur de celles définies pour l'année 2012.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la prorogation des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que des conventions de mise à disposition de personnels et de locaux conclues entre la Ville et les Maisons des Jeunes et de la Culture dijonnaises jusqu'au 31 décembre 2013 ;

2 - approuver les projets d'avenants proposés, annexés au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ